

PAYS DE GRANDLIEU MACHECOUL LOGNE

PROGRAMME LEADER 2007/2013

RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne – 4 rue Alexandre Riou – 44270 Machecoul

☎ 02 40 02 38 43

✉ v.grolleau@pays-gml.fr

🌐 www.pays-gml.fr

PAYS DE GRANDLIEU, MACHECOUL, LOGNE

Région : Région des Pays de la Loire

Département : Loire-Atlantique

Thème fédérateur : *Habiter en Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne*

Description du territoire

- 20 communes
- 3 communautés de communes
- 61 114 habitants
- Situé au sud-ouest du département de la Loire-Atlantique, au carrefour de plusieurs zones attractives (Nantes Métropole, le Vignoble nantais, la Vendée et la côte atlantique).
- Marqué par la présence de l'eau des bassins versants du lac de Grandlieu, de la Loire et de la baie de Bourgneuf.

La stratégie du territoire

La Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne doit faire face à des contraintes fortes :

- une pression foncière importante conduisant à un étalement urbain aux impacts sur les paysages, l'activité agricole et les sociabilités,
- de nouvelles demandes sociales en termes de services, notamment dans les domaines des modes de garde, de l'offre de logements et de l'offre culturelle,
- un besoin d'affirmer son identité culturelle rurale.

Pour conforter son développement tout en préservant une qualité de vie et son caractère rural, le Pays a chois de créer les conditions qui permettent de :

- rechercher les multifonctionnalités de l'espace rurale et soutenir des démarches innovantes et expérimentales pour la valorisation des activités agri-rurales
- proposer des services adaptés aux nouveaux besoins
- conserver, valoriser et renouveler le patrimoine culturel rural

Dispositifs ouverts

- 311 – Favoriser le développement d'activités agri-rurales innovantes
- 313 – Valoriser la dimension touristique des activités agri-rurales innovantes
- 321 – Accompagner le développement et la création de l'offre de services de proximité à travers des projets d'aménagement durable
- 323^E – Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel
- 331 – Formation et information des acteurs ruraux
- 421 – Coopération et échanges d'expériences
- 431 – Coordination et animation du programme et du groupe d'action local

Dotations par dispositif

311 – Favoriser le développement d'activités agri-rurales innovantes	40 000 €
313 – Valoriser la dimension touristique des activités agri-rurales innovantes	75 750 €
321 – Accompagner le développement et la création de l'offre de services de proximité à travers des projets d'aménagement durable	429 750 €
323 ^E – Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel	80 500 €
331 – Formation et information des acteurs ruraux	10 000 €
421 – Coopération et échanges d'expériences	99 753 €
431 – Coordination et animation du programme et du groupe d'action local	160 000 €
TOTAL de la dotation pour le territoire	895 573 €

Comité de programmation

30 membres titulaires :

- 15 membres pour collège public
- 15 membres pour le collège privé

et 30 suppléants

Président : Yannick RABILLE

Rythme des réunions : trois par an

Les décisions sont prises sur la base d'un consensus.

Cellule d'animation

Sous la responsabilité de Véronique GROLLEAU, directrice du Syndicat du Pays, l'animation du programme est assurée par :

- Hugues Baudry, chargé d'étude « urbanisme et habitat durables »
- Anne Charlot, animatrice du conseil de développement en charge de l'observatoire des modes de garde
- Fanny Pacreau, ethnologue
- Laure Mouroux, agent de développement tourisme et patrimoines
- Véronique Mougél, assistante administrative

Coordonnées

Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne

4, rue Alexandre Riou – 44270 Machecoul – 02 40 02 38 43

v.grolleau@pays-gml.fr

www.pays-gml.fr

2011 - Introduction

L'année 2011 a vu la finalisation de l'organisation administrative et la consolidation de la procédure de gestion des dossiers. Par ailleurs, l'effet d'aubaine recule au profit du financement de projets structurant, collectifs et nouveaux pour le territoire.

Programmation des projets :

- 24 projets présentés
 - 21 programmés
 - 1 réorienté
 - 2 rejetés
-
- 10 projets identifiés et qui feront l'objet d'une demande de subvention en 2012

Depuis le lancement du programme :

- 37 projets programmés
- Pour 2 312 438.63 € de dépenses
- 448 615.73 € de FEADER
- soit 47.45 % de l'enveloppe dédiée.

Lancement du projet de coopération

- Réalisation d'un documentaire de sensibilisation sur les lacs européens (accès à la connaissance)
- Organisation d'un séminaire scientifique sur la qualité de l'eau (accès à la connaissance)
- Lancement de la réalisation d'une base de données scientifique sur les lacs européens (accès à la connaissance)
- Deux déplacements exploratoires : en Haute Silésie - Pologne et en Galice – Espagne (tourisme durable et valorisation du patrimoine culturel immatériel)

2011 - La programmation en chiffres

- **21 dossiers programmés** dont 1 concernent la coordination et l'animation du programme

Dispositif	Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Montant de FEADER
321	Création d'une maison des assistantes maternelles	Ville de La Chevrolière	14 210.63 €
321	Réhabilitation et extension de l'espace festif et culturel	Ville de La Chevrolière	25 000 €
321	Mission d'accompagnement urbain	Ville de St Philbert de Grandlieu	2 145 €
321	Conseil en Energie Partagé – Année 2	Syndicat du Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne	12 500 €
321	Réhabilitation de la bibliothèque	Ville de La Chevrolière	25 000 €
321	Étude de programmation sur les bâtiments publics	Ville de St Colomban	9 482 €
321	Réhabilitation du presbytère – logements sociaux	Ville de St Même le Tenu	25 000 €
321	Réhabilitation de la maison Quillaud – logements sociaux	Ville de St Philbert de Grandlieu	25 000 €
321	Equipement numérique - cinémachecoul	Ville de Machecoul	25 000 €
321	Equipement numérique – Cinéma St Michel	Association Cinéma	24 991.98€
321	Acquisition pour la création d'un logement d'urgence	Ville de St Même le Tenu	13 911.50€
321	Safari Intime – résidences	Syndicat du Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne	20 633.14 €
321	Animation de réseaux pour la diffusion culturelle	Collectif Spectacle en Retz	20 946.61€
323 ^E	Réhabilitation des services techniques	Ville de Pont St Martin	10 000 €
323 ^E	Etude pour la réhabilitation du musée des arts sacrés	Ville de St Lumine de Coutais	5 789.30 €

331	Cycle de formation 2011	Syndicat du Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne	5 814.79 €
421	Publication franco-polonaise	Syndicat du Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne	1 948.08 €
421	Coproduction d'un documentaire sur les lacs	Syndicat du Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne	29 799.65€
421	Réseau inter-lacs : séminaire et extranet	Syndicat du bassin versant de Grandlieu	7 995.47 €
421	Accompagnement de la revitalisation d'un village rural	CPIE Logne et Grandlieu	2 921.93 €
431	Animation 2011	Syndicat du Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne	26 770.70€
		TOTAL	334 860.08 €

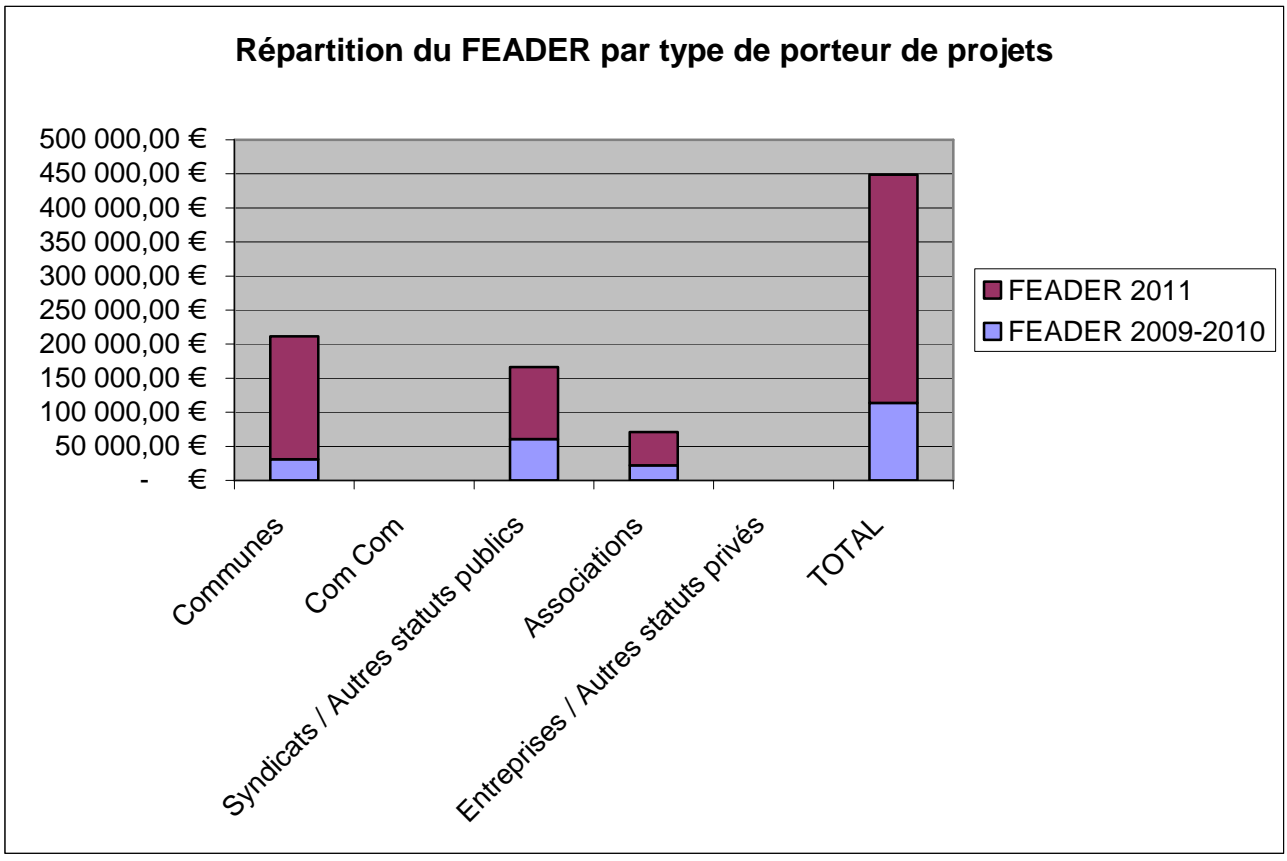
Trois axes stratégiques :

- ▶ Multifonctionnalité : 6 des projets présentés s'inscrivent dans une démarche d'aménagement urbain
- ▶ Nouveaux services : 10 des projets présentés permettent de développer des services à la population dans les domaines des modes de garde, de l'hébergement temporaire et de l'offre culturelle avec une prédominance des projets liés à l'action culturelle (6 sur 8)
- ▶ Conversation et valorisation du patrimoine : 2 des projets contribuent à la valorisation du patrimoine local et prennent en compte la dimension culturelle du territoire

Les projets programmés ne créent pas directement d'emploi sur le territoire mais renforcent son attractivité et son dynamisme par une offre de services de qualité et de proximité. Ces projets interviennent en amont du développement économique par la création d'un contexte favorable à l'implantation d'activités.

Les actions visant particulièrement à la conservation et à la valorisation du patrimoine culturel (qu'il soit naturel, matériel ou immatériel) confortent l'identité patrimoniale du territoire et permettent de développer des outils d'information et d'interprétation à destination des habitants et des visiteurs. Elles sont autant de « passeurs » entre la vie d'hier et la vie d'aujourd'hui et/ou des tisseurs de liens entre les différentes générations d'habitants du territoire. De plus, ces projets alimentent les offres touristiques déjà présentes sur le Pays et ainsi, elles contribuent et consolident indirectement l'activité économique qui en découle.

- Répartition du FEADER accordé par type de porteur de projet



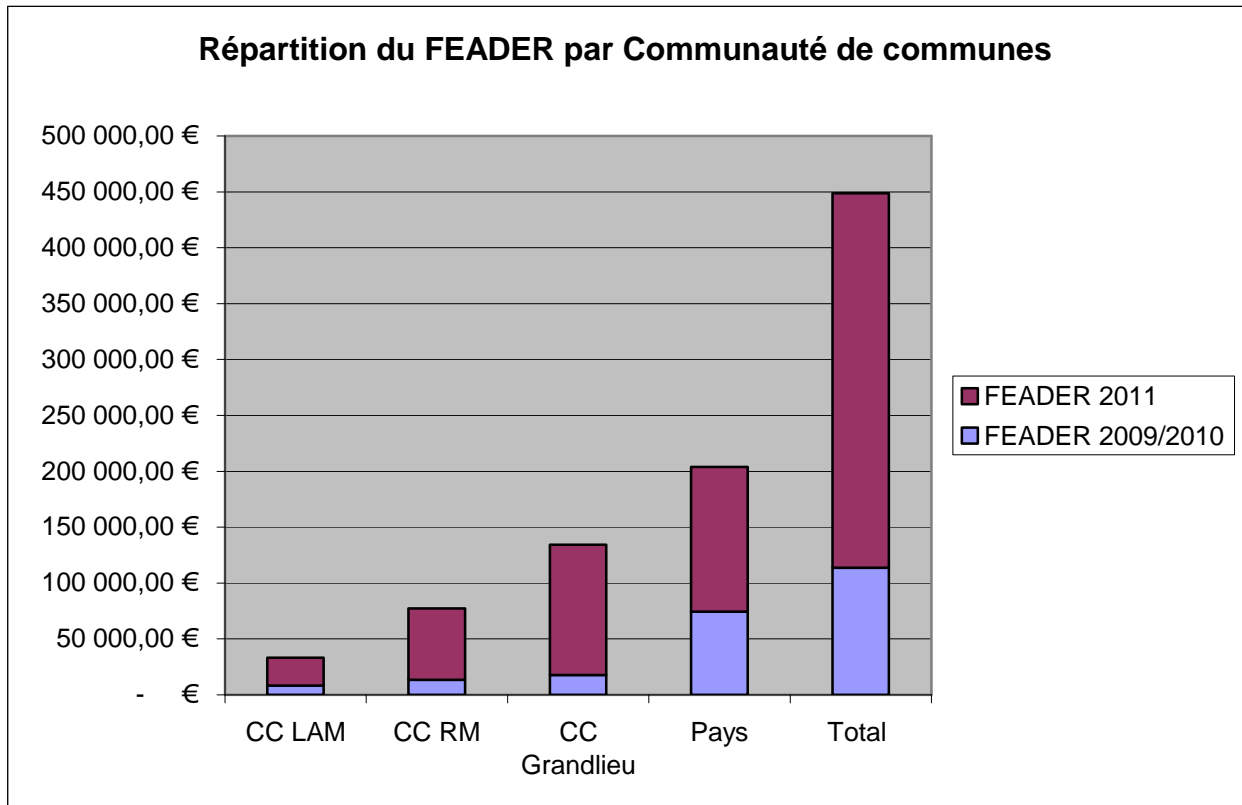
La programmation est utilisée essentiellement par les communes (13 sur 21 projets) pour des projets d'aménagement structurant, améliorant l'offre de services à la population (modes de garde, action culturelle, logement) ou accompagnant la définition stratégique des aménagements à conduire (3 projets).

Il y a peu de nouveaux porteurs de projets. Une fois le programme connu par les porteurs de projets, ceux-ci l'utilisent mieux et de manière régulière.

Les porteurs de projets du secteur privé sont peu nombreux et relèvent exclusivement du secteur associatif. Par ailleurs, ce ne sont que les associations structurées et professionnalisées qui peuvent accéder au dispositif, compte tenu de la complexité de la procédure administrative (nécessité d'avoir un salarié pour assurer le suivi administratif et comptable) et des temps longs de traitement des dossiers (avance de trésorerie parfois importante à faire).

Les entreprises, notamment les entreprises agricoles restent méfiantes vis-à-vis du programme et ne le sollicitent pas malgré une représentation au sein du comité de programmation et des informations ciblées.

- Répartition de l'aide FEADER 2009/2011 par Communauté de communes

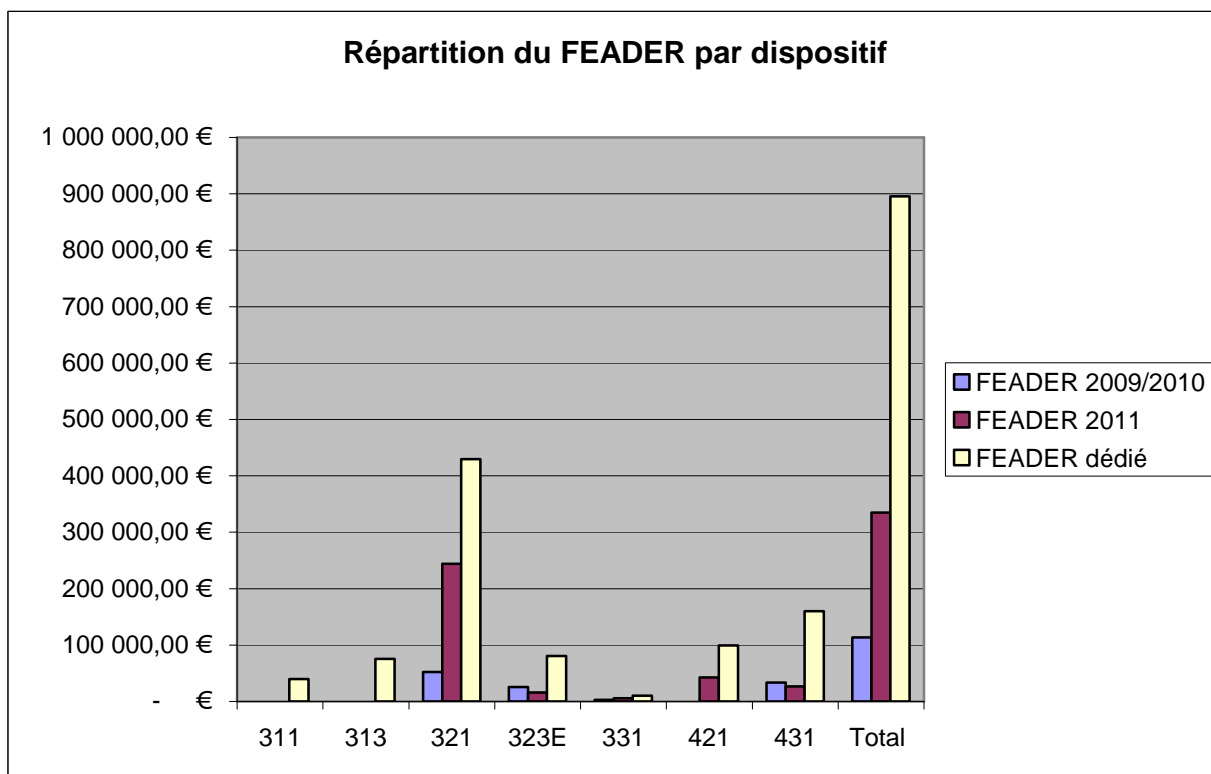


Les projets programmés sont majoritairement des projets dont le rayonnement concerne l'ensemble du territoire du Pays (15 sur 21 projets). Ils s'inscrivent dans des actions de partenariat et permettent l'émergence d'un principe de co-construction, entre partenaires de statut ou de rayonnement différent.

Cette coopération territoriale participe également à la mutualisation des moyens, notamment humains, et facilite l'échange d'expériences et le transfert de méthodologies. Elle participe aussi à rompre l'isolement de certains acteurs en créant des passerelles entre champ d'activités (patrimoine et tourisme, services et urbanisme, au sein du champ culturel entre les différentes disciplines).

Les projets programmés sont aussi l'occasion de créer des outils communs d'intervention qui participent à une meilleure connaissance des ressources du territoire (bases de données, outils de communication commun...).

- Répartition de l'aide FEADER 2009/2011 par dispositif



Les dispositifs non sollicités :

- 311 : Favoriser le développement des activités agri-rurales innovantes
- 313 : Valoriser la dimension touristique des activités agri-rurales innovantes

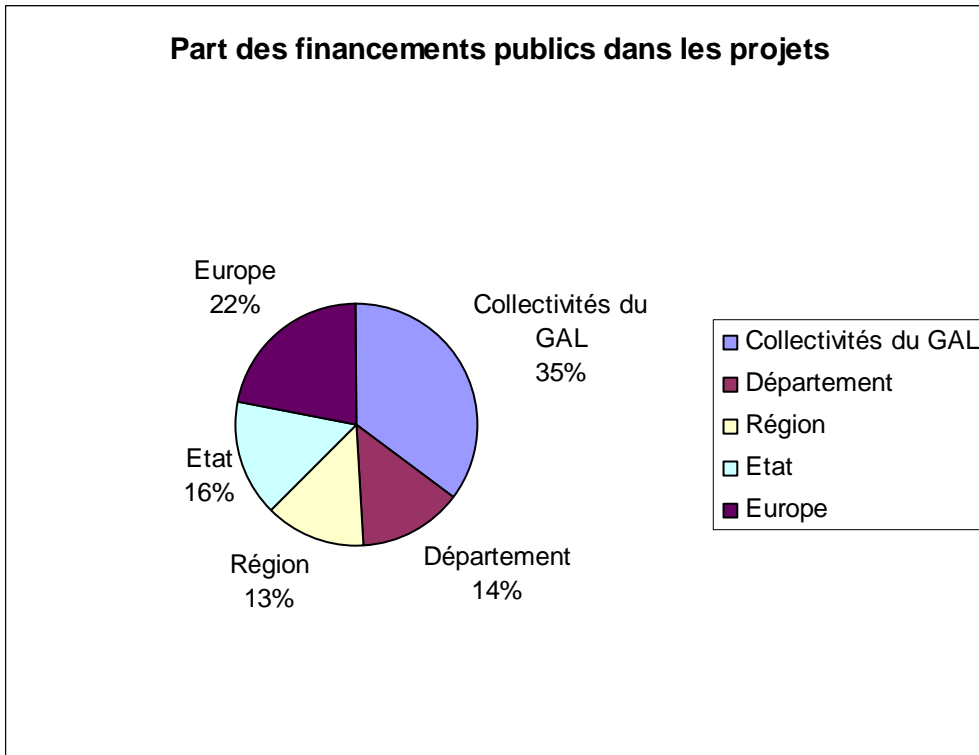
Les dispositifs (311 et 313) visent à faciliter le développement d'activités non agricoles en s'appuyant sur l'attractivité touristique et culturelle du Pays mais ils ne sont pas utilisés. Ce constat interroge sur l'adéquation entre le dispositif proposé et les attentes du secteur agricole qui, par ailleurs est bien organisé sur le territoire. Une évolution majeure est donc à envisager pour développer cet axe du programme

L'enveloppe FEADER cumulée des dispositifs 311 et 313 représente 16 % de l'enveloppe FEADER totale obtenue (hors animation-gestion).

Les dispositifs bien utilisés :

- 331 : Formation et information des acteurs ruraux, plus de 80 % de l'enveloppe a été consommée
- 321 : Accompagner le développement et la création de services de proximité reste le dispositif où se concentrent la majorité des projets de travaux. L'enveloppe, consommée au 2/3 reste cependant encore suffisante pour répondre aux besoins identifiés pour l'année 2012.

- Part des différents financeurs publics dans l'équilibre budgétaire des projets



L'intervention du territoire reste majoritaire dans le financement des projets programmés. Pour autant, ce financement concerne dans la plupart des cas, l'autofinancement communal des opérations d'investissement menées. Les autres projets voient une intervention publique plus équilibrée bien que la part de l'Europe soit à chaque fois déterminante dans la conduite du projet.

Par ailleurs, certains projets de développement local innovants, notamment les projets basés sur des partenariats nouveaux, ont parfois du mal à trouver les dispositifs nationaux adéquats, car à la marge des politiques publiques. L'intervention européenne permet de mettre en œuvre une approche « projet » structurée, d'ouvrir des espaces de dialogue avec les institutions nationales et ainsi, de créer de nouveaux montages financiers.

2011 - L'exécution en chiffre 2009/2011

Montant de l'enveloppe initiale	Montant programmé	Taux de programmation	Subvention moyenne allouée	Taux de paiement
945 273 €	448 615.73 €	47.45%	12 124.75 €	11.18 %

Mesure	Intitulé de la fiche dispositif	Montant initial de FEADER	Nb d'actions	Montant total de dépenses éligibles	FEADER programmé	Solde de FEADER à programmer	FEADER payé
311	Favoriser le développement d'activités agricoles innovantes	40 000 €	-	-	-	40 000 €	-
313	Valoriser dans leur dimension touristique les activités agricoles innovantes	75 750 €	-	-	-	75 750 €	-
321	Accompagner le développement et la création de l'offre de services de proximité à travers des projets d'aménagement durable	454 600 €	21	1 945 901.14 €	296 023.80 €	158 576.20€	60 681.75€
323 ^E	Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel	105 350 €	6	135 378.96 €	41 090.92€	64 259.08 €	10076.49€
331	Accompagner le développement des compétences et savoir-faire	10 000 €	2	21 320.20 €	8 770.63 €	1 229.37 €	-
421	Coopération	99 573 €	4	100 628.79 €	42 665.13€	56 907.67 €	1 948.08€
431	Animation	160 000 €	4	109 209.54 €	60 065.25 €	99 934.75 €	32 982.94€
	TOTAL	945 273 €	37	2 312 438.63 €	448 615.73 €	46 657.27 €	105 689.26€

Taux de paiement de FEADER effectif/enveloppe FEADER totale	11 %	16 dossiers traités 105 689.26 € payés Soit un 23.55 % du total de FEADER programmé
Demandes de paiement adressées en préfecture en cours de traitement		3 dossiers en cours d'instruction pour 25 225.11 € de FEADER
Demandes de paiement en cours de préparation		3 dossiers pour 35 677.11 € de FEADER
Demandes de paiement à déposer d'ici le 31/12/2012		12 dossiers 231 295.38 € de FEADER
Montant de FEADER à réaffecter (écart entre FEADER programmé et FEADER payé) au 31/12/2011		8 188.32 € soit 1.82 % du FEADER programmé

L'exécution du programme est en dessous des objectifs conventionnels. En conséquence, il devient nécessaire à mi-parcours de la programmation d'accélérer à la fois la programmation et le paiement du FEADER programmé. Des actions d'information et de sensibilisation sont à envisager en 2012 pour accélérer la consommation des crédits. La question du dé plafonnement des fiches dispositifs peut également être posée.

2011 - Le fonctionnement du comité de programmation

Rappels (Règlement intérieur en vigueur)

1. Rôle du comité de programmation

- Définir les orientations et priorités annuelles de la programmation
- Examiner et approuver les critères de sélection des opérations
- Statuer sur l'opportunité des dossiers déposés
- Evaluer la mise en œuvre des actions programmées
- Examiner et acter les propositions de modifications du programme d'actions et de la maquette financière
- Examiner le suivi financier

2. Composition du comité

Le comité de programmation est composé de 30 membres titulaires et 30 membres suppléants (voir liste jointe). 50% de ces membres appartiennent au secteur privé.

Les 15 membres du secteur public sont nommés par le Comité Syndical

Les 15 membres du secteur privé sont désignés par le Conseil de Développement et les groupements d'entreprises (pour le secteur économique).

Les membres se répartissent en 3 collèges :

- collège des élus
- collège des entreprises et des artisans
- collège des habitants et associations

3. Mode de fonctionnement

Le comité de programmation se réunit au minimum 3 fois par an. Les décisions sont prises selon la règle du consensus. En cas de désaccord sur un dossier, des préconisations sont formulées et la décision reportée au comité suivant si le porteur de projet souhaite présenter à nouveau son projet.

Une procédure de consultation écrite du Comité peut avoir lieu à l'initiative du président.

Instruction et présentation des dossiers

Les dossiers sont doublement instruits :

- par la cellule d'animation qui vérifie l'opportunité de la demande de subvention européenne en référence à la stratégie du territoire et aux objectifs des fiches dispositifs
- par les services de l'Etat (DDTM 44 et SGAR) qui vérifie l'éligibilité des projets au regard de la réglementation européenne et des objectifs régionaux du programme

Une fois l'instruction terminée, les projets sont présentés en comité de programmation par les porteurs de projets afin d'initier un échange autour du projet, faire connaître les initiatives et préciser le cas échéant les critères de sélection, de priorité et d'évaluation.

En 2012, il sera proposé d'organiser des temps d'échanges autour de la réalisation des actions soutenues par le FEADER.

Fonctionnement du comité, sélection et programmation des dossiers

Le comité s'est réuni à trois reprises. Le taux de présence est de 60 % avec un collège privé qui mobilise en moyenne une dizaine de ses membres à chaque comité. Sa composition est stable. Il est cependant difficile de mobiliser les représentants des entreprises qui expriment le sentiment de « perdre leur temps ». La complexité de la gestion administrative décourage les entrepreneurs qui préfèrent ne pas s'engager dans une demande de financement. En conséquence, leurs représentants trouvent difficilement leur place au sein du comité de programmation.

L'invitation à la réunion est envoyée 15 jours avant la date de rencontre par mél et par courrier, accompagnée de l'ordre du jour et d'une présentation succincte des projets présentés.

En séance, une fiche descriptive complète la fiche dispositif sur laquelle le comité de programmation s'appuie pour sélectionner et programmer les projets. Ces deux documents font référence dans le cadre des échanges avec le porteur de projet. Les discussions qui en découlent permettent de préciser les référentiels de chaque fiche dispositif et d'adapter le cas échéant, les critères de sélection et de programmation.



17 février 2011

- Rapport d'activités 2010
- Modification de la procédure administrative
- Examen des dossiers (6 projets)
- Modification de la maquette financière (dotation complémentaire + dotation coopération)
- Modification des critères de priorité pour les fiches 311, 313 et 321

16 juin 2011

- Examen des dossiers (11 projets)
- Etat d'avancement de la programmation

17 novembre 2011

- Etat d'avancement de la programmation
- Examen des dossiers (6 projets + 1 reprogrammation)
- Echanges sur les actions d'information et de stimulation de la programmation

Les échanges sont difficiles à faire naître, même si la présentation des projets d'animation du territoire (notamment les projets culturels) suscite curiosité et questions. La diversité des projets présentés contribue à donner aux membres du comité un rôle de diffusion de l'information. Ainsi, certains projets ont pu être identifiés par un membre du comité, après la présentation d'une action similaire.

Pour autant, les membres du comité de programmation expriment une difficulté à trouver du sens à leur présence dans cette instance. Ils s'approprient difficilement la stratégie de développement local et s'investissent peu dans l'analyse des projets, faite essentiellement par la cellule d'animation. Ils perçoivent le comité de programmation comme une chambre d'enregistrement d'une décision prise par les services instructeurs et la cellule d'animation.

Même si, jusqu'à maintenant, le quorum a été à chaque fois respecté, et que chaque membre titulaire a assisté au moins une fois à une réunion du comité, la présence de certains représentants, notamment ceux du secteur économique, est aléatoire.

2011 - L'accompagnement des porteurs de projet

La cellule d'animation :

Composée des agents de développement du Syndicat du Pays, elle assure l'interface entre les porteurs de projets, l'instruction et la programmation du projet présenté.

Chacun intervient en fonction de son champ de compétences :

- Hugues Baudry : projet d'aménagement durable
- Anne Charlot : projet de modes de garde en lien avec l'observatoire du Conseil de développement
- Fanny Pacreau : projet de valorisation du patrimoine
- Laure Mouroux : projet de valorisation touristique des activités agri-rurales
- Véronique Mougel : gestion administrative des dossiers
- Véronique Grolleau : coopération, projet culturel de territoire et coordination globale

Les atouts de l'accompagnement

L'accompagnement se décompose en quatre étapes :

- analyse du projet, vérification de son adéquation avec la stratégie du Pays, conseils méthodologiques et identification des cofinancements possibles le cas échéant
- vérification de l'opportunité d'une demande de subvention LEADER et aide à la constitution des dossiers de demandes de subvention
- aide à la préparation de la présentation en comité de programmation
- suivi du projet, suivi des règles de publicité, évaluation de l'intervention européenne, appui à la constitution du dossier de demande de paiement

La maturité du projet et son degré de complexité, le statut du porteur de projet et les partenariats engagés sont autant d'éléments qui influent sur la nature et la durée de l'accompagnement apporté.

En 2011, la procédure et les outils administratifs sont maîtrisés et le traitement des dossiers au niveau de la cellule d'animation est plus rapide. Les délais restent longs au sein des services instructeurs. Cependant, les demandes complémentaires de pièces sont moins importantes.

Au niveau des porteurs de projets, l'accompagnement administratif est important. Sans lui, nombre de projets,



notamment les projets associatifs et des communes ayant peu d'agents administratifs, ne bénéficierait pas de l'aide européenne. Des améliorations sont encore possible pour faciliter l'autonomie des porteurs de projet dans la constitution des dossiers.

L'accompagnement est indispensable pour les projets qui s'appuient sur des partenariats multiples et pour les structures sans salariés. Des améliorations sont à faire pour l'accompagnement du secteur économique. En effet, la garantie d'un accompagnement efficace doit pouvoir assurer aux entreprises un engagement simple et une souplesse de fonctionnement.

Les principales difficultés, outre celles liées à la complexité de la procédure qui perdure malgré les améliorations, se trouvent dans la mobilisation du comité de programmation sur l'analyse des dossiers et l'appropriation des enjeux de développement local du territoire.

A mi-parcours de la programmation, un temps d'échanges, d'information et de restitution semblerait important pour partager la connaissance des enjeux du territoire et développer une conscience stratégique concertée. Ce travail peut également permettre d'anticiper la nouvelle programmation en préparant le diagnostic nécessaire à une nouvelle candidature.

La plus-value LEADER dans les projets

La sollicitation du LEADER s'inscrit dans trois types de demandes :

- **« L'effet d'aubaine »** : le programme est identifié comme un cofinancement possible pour un investissement ou une action programmé par le porteur de projet. L'aide initiale demandée relève d'un accompagnement administratif lié au montage du dossier de demande de subvention. Cette démarche tend à reculer pour se transformer en une opportunité facilitant la mise en œuvre d'une politique locale (ex : développement de logements d'urgence dans le cadre d'une politique de l'habitat).
- **Les conseils et l'information** : l'accompagnement mis en œuvre dans le cadre du programme permet, à partir de la singularité de chaque projet de le relier à d'autres actions similaires. Ainsi sont facilités la mise en réseau, l'échange d'expériences et la mutualisation des informations sur un sujet donné. Cet aspect se renforce, particulièrement dans les projets patrimoniaux (ex : réhabilitation du bâtiment des services techniques de Pont St Martin).
- **L'expérimentation / le test** : Certains projets, particulièrement les projets associatifs, trouvent à travers le programme le financement qui permet d'expérimenter et d'innover. Cette aide vient dans ce cas déclencher d'autres aides publiques et facilite la première expérience sur laquelle les partenaires peuvent s'appuyer pour réfléchir à sa pérennité dans le cadre de dispositifs existants et/ou nouveau. Cette dimension se renforce, notamment dans les projets culturels qui se construisent de plus en plus à plusieurs et de manière concertée

2011- La coopération

Deux actions de coopération ont été réalisées cette année : la réalisation d'un documentaire sur quatre lacs européens et l'organisation d'un séminaire scientifique sur la qualité de l'eau.

- La diffusion du documentaire en France mais également dans les pays partenaires sera organisée tout au long de l'année 2012. Elle sera également l'occasion d'organiser des échanges et des débats sur les thèmes abordés par le film : qualité de l'eau, politiques européennes et politiques locales, mobilité et citoyenneté... mais également de témoigner de ce que produire une coopération européenne. Chaque débat sera thématiqué en fonction du partenaire de l'organisation.
- Le séminaire a réuni 4 délégations d'experts venant de chacune des organisations partenaires. Il a abordé la question de la qualité de l'eau à partir les outils mis en place sur chacun des lacs pour mesurer les évolutions. Ce séminaire a permis de confronter des méthodologies et des méthodes de travail et la synthèse des débats a abouti à la réalisation d'une typologie des lacs à partir de critères et d'indicateurs communs. Ces données vont être conservées dans une base de données hébergée par le site du Syndicat du Bassin de Grandlieu, en cours de constitution. Celle-ci sera en ligne dans le courant de l'année 2012 et sera alimentée régulièrement par les travaux des partenaires. Un second séminaire scientifique aura lieu en Hongrie au cours du 1^{er} semestre 2012, sur le thème de la mise en œuvre de Natura 2000.

Deux autres actions ont été lancées par des missions d'exploration.

- A l'occasion de la publication sur une personnalité locale, un déplacement dans la commune d'origine en Pologne a été organisé pour compléter des éléments historiques et biographiques. Les rencontres qui ont eu lieu, ont créé de la curiosité et l'envie de contribuer à l'ouvrage. Des textes polonais sont donc intégrés et la publication est bilingue. Les contacts pris ont également conduit à la rédaction d'une lettre d'intention entre le Syndicat du Pays et les deux villes partenaires (Pzsow et St Philbert de Grandlieu). En 2012, au moment de la sortie de l'ouvrage « Helmut et ses bestioles », une délégation polonaise sera accueillie à St Philbert de Grandlieu avec comme objectif de poursuivre les échanges et jeter les bases d'une coopération durable.
- A l'initiative du CPIE Logne et Grandlieu, des contacts ont été pris avec un territoire LEADER de Galice (Espagne) pour identifier des axes de coopération sur le thème de la valorisation des ressources agricoles dans le cadre d'une revitalisation de communes rurales. Des échanges à A Bola et sur le Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne ont permis d'identifier des objectifs de coopération et ont abouti à la rédaction d'une lettre d'intention précisant les axes de coopération à mettre en œuvre d'ici la fin 2015. En 2012, les programmes d'actions vont se préciser entre les deux territoires et des premières expérimentations seront menées.

Ces différentes actions contribuent à développer des projets à l'extérieur du territoire mais également à l'intérieur du territoire. Les actions de coopération ont permis ainsi de mettre en relation des acteurs qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble. De nouveaux partenariats avec le secteur privé, particulièrement le secteur agricole, pourraient naître de ces actions qui, en s'appuyant sur les savoir-faire de chacun vont valoriser les actions conduites individuellement et collectivement.

Pour autant, un travail de sensibilisation et de restitution est à faire auprès du comité de programmation afin que ses membres puissent s'appropriier et s'emparer des enjeux, pour le territoire, de la coopération.

2011 – Réseau Rural Régional

La cellule d'animation a participé régulièrement aux réunions du Réseau Rural Régional. Certains chargés de mission ont également participé aux groupes de travail thématiques et fait part de l'expérience du territoire dans ces instances.

Cet engagement permet une confrontation d'expériences à l'échelle régionale et enrichit les pratiques locales. Il engage aussi à la capitalisation et à l'auto-évaluation.

Le travail sur le référentiel commun pour une démarche d'évaluation a été un temps particulièrement riche de confrontations des représentations et des méthodologies. Temps de formation à part entière, il a montré toute la complexité de construire une représentation objective et partagée d'un système qui s'appuie sur des valeurs et des interprétations. Pour autant, l'outil qui a découlé de ce temps de travail permet d'avoir une grille de lecture pour élaborer les rapports d'activité annuels mais également le cas échéant pour lancer une évaluation plus complète du programme.

Le travail sur la capitalisation s'est également poursuivi tout au long de l'année. Pour autant, l'usage des fiches produites reste confidentiel. Il serait intéressant de connaître les usages qui en sont fait par les GAL de la Région, voire par d'autres GAL ou acteurs du développement rural.